YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/MM/DA

DECISION N° 98/68

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit de l'association Le Club Yerrois d'Arts Martiaux

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Le Club Yerrois d'Arts Martiaux a souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C)

DECIDE

DE signer avec Le Club Yerrois d'Arts Martiaux représenté par Monsieur Jean-Jacques MENGONI la convention afférente à la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit pour la première fois pour l'année 1998.

Fait à Yerres, le 31 mars 1998

REÇU LE
15 AVR. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

200